



**Séance régulière du conseil d'établissement  
de l'école Sainte-Scholastique  
tenue le mercredi 24 septembre 2025, au local  
de l'école Sainte-Scholastique**

**Présences :**

| Parents :                                                                               | Personnel :                                                   | Public :     | Autres :                                      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|--------------|-----------------------------------------------|
| M. Mickaël Biron<br>Mme Valérie Haddad<br>Mme Catherine Piette<br>Mme Gabrielle Lalande | Mme Amélie Huot<br>Mme Dominique Gaudreau<br>Mme Jinny Dupras | Aucun public | Mme Anabela Menezes,<br>directrice de l'école |

**1. Ouverture de l'assemblée**

Le président, M. Mickaël Biron, ouvre l'assemblée. Il est 19 h 08.

**2. Parole au public**

Aucun public présent.

**3. Accueil des nouveaux membres**

Le président ainsi que Mme Menezes présentent les nouveaux membres et leur souhaitent la bienvenue. Explication sommaire du fonctionnement du C.É. aux nouveaux membres par Mme Menezes. M. Biron explique que, en tant que président, il considère primordial d'instaurer un climat sain et respectueux. Depuis son entrée en fonction, il en a fait sa priorité et s'est donné comme mandat de restaurer et de maintenir un climat de respect entre les parents et les membres de l'équipe-école pour le bien de la réussite de nos élèves.

**4. Nomination d'une secrétaire d'assemblée**

M. Biron propose Mme Jinny comme secrétaire, celle-ci accepte.

**5. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Les membres ont déjà pris connaissance de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Dominique Gaudreau D'ADOPTER l'ordre de jour amendé, en ajoutant au point « questions diverses » : accès à la cour.

**Adopté**

**Résolution n° CE-2526-001**

## **6. Procédure d'élection à la présidence du C.É. et élections**

Mme Catherine Piette propose M. Mickaël Biron comme candidat à la présidence. Ce dernier est élu par acclamation.

M. Mickaël Biron est nommé président.

**Adopté**

***Résolution no CE-2526-002***

## **7. Procédure d'élection du substitut à la présidence du C.É. et élections**

M. Biron propose Mme Haddad comme substitut. Cette dernière accepte. Elle est élue par acclamation.

Mme Valérie Haddad est nommée substitut.

**Adopté**

***Résolution n° CE-2526-003***

## **8. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 11 juin 2025.**

Les membres du C.É. prennent connaissance du procès-verbal.

Il est proposé par M. Mickaël Biron D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 11 juin 2025, avec les modifications suivantes : ajouter membre parent à Mme Valérie Haddad, rectifier la phrase au point 18.

**Adopté**

***Résolution n° CE-2526-004***

## **9. Adoption des règles de régie interne 25-26**

M. Mickaël Biron fait la lecture des règles de régie interne 25-26 aux membres. Changer 18 h 45 pour 18 h 30 pour le début de la rencontre du C.É. Changer le directeur par la direction dans tout le document.

Il est proposé par Mme Amélie Huot D'ADOPTER les règles de régie interne 25-26 avec les modifications indiquées.

**Adopté**

***Résolution no CE-2526-005***

## **10. Mode de communication entre la communauté et le C.É.**

Explication des moyens qui seront utilisés. - Adresse courriel à inscrire dans l'Info-famille et à ajouter sur la page internet de l'école - Page Facebook

## **11. Dénonciation d'intérêt**

Les membres signent le formulaire de dénonciation d'intérêt.

## **12. Formation pour les nouveaux membres**

Mme Menezes explique que maintenant les parents auront accès à la plateforme SharePoint. De plus, elle invite les membres à suivre la formation dont le lien se trouve dans le courriel envoyé avec les documents du C.É.

## **13. Élaboration du calendrier des rencontres**

La directrice, Mme Menezes, propose un calendrier aux membres. Ceux-ci en prennent connaissance et sont en accord avec les dates.

## **14. Informations**

### **a) Mot du président**

- M. Biron remercie les membres pour leur confiance envers lui ainsi que pour leur implication.
- M. Biron souhaite s'assurer qu'une demande soit adressée à l'équipe-école afin qu'elle établisse un calendrier des festivals sportifs, permettant ainsi au conseil d'établissement d'approuver les montants à l'avance.

### **b) Mot du représentant au comité de parents**

- La représentante, Mme Gabrielle Lalande, informe qu'aucune rencontre du comité de parents n'a eu lieu.

### **c) Mot de la direction et du personnel de l'école**

- Mme Menezes indique que, malgré quelques dysfonctionnements liés aux travaux en cours, la rentrée s'est bien déroulée. Elle reconnaît toutefois qu'elle a été un peu plus mouvementée pour le personnel.
- Activité lecture autobus du bonh'air. Explication de cette activité qui se vivra vers la mi-octobre.

## **Les bons coups de Sainte-Scholastique**

- Cross-country école.
- Cérémonie des médailles.
- Cross-country de Blainville vendredi prochain.
- Rentrée calme sous la thématique « Sois le héros de ta réussite ».
- Nouveaux collègues enseignants, éducatrices au SDG et concierge.
- Anglais enrichi, élèves heureux et satisfaits.

M. Biron s'informe au sujet du remplacement de Mme Joany en multi 3-4. Mme Menezes indique qu'il y a deux personnes intéressées.

## **15. Discussion nomination des membres de la communauté**

Mme Menezes et M. Biron constatent que, depuis plusieurs années, l'ajout d'un membre de la communauté au C.É. est évoqué sans être réellement envisagé. Une discussion s'engage sur la pertinence de cette présence, le lien avec l'école et l'objectif d'un partenariat.

Après discussion les membres du C.É. décident d'ajouter un message dans l'Info-famille. Ce point sera en suivi à la prochaine rencontre.

#### **16. Budget de fonctionnement du C.É. et fonds spéciaux**

- Présentation du tableau des fonds spéciaux par Mme Menezes.
- Un montant de 8 000 \$ provenant des fonds spéciaux est réservé pour une éventuelle classe extérieure, puisqu'il s'agit d'un don offert par Mme Sylvie D'Amours, députée.
- Mme Lalande propose de rechercher des organismes susceptibles de soutenir la mise en œuvre du projet d'une classe extérieure, notamment pour faciliter le remplissage des documents liés aux demandes de subvention.
- En vertu de l'article 66 de la LIP, le budget alloué au CÉ est pour son fonctionnement. Il peut être utilisé pour rembourser certaines dépenses des membres encourues durant l'exercice de leurs fonctions. Cela pourrait inclure les frais de déplacement et de gardiennage, les frais de formation et de perfectionnement et certains frais reliés à l'organisation et la tenue des réunions, le tout, dans la mesure où ces dépenses sont en lien direct avec le fonctionnement du conseil d'établissement.

#### **17. Questions diverses**

Mme Haddad rapporte que certains parents ont exprimé leur insatisfaction à la suite du courriel concernant l'interdiction d'accéder à la cour d'école lorsque des élèves y sont encore présents. Mme Menezes accepte de traiter ce sujet, bien qu'il ne relève pas directement des responsabilités du conseil d'établissement. Elle rappelle que, pour des raisons de sécurité, il est strictement interdit de traverser la cour pendant les heures de classe, y compris à la fin de la journée, ainsi que lorsque des groupes d'élèves ou le service de garde y sont présents. Les membres du conseil d'établissement appuient pleinement cette mesure, qu'ils jugent essentielle pour assurer la sécurité des élèves, et ce, malgré les inconvénients que cela peut représenter pour certains parents.

Mme Menezes souligne toutefois que l'équipe-école fait preuve de tolérance depuis plusieurs années en permettant aux parents de circuler dans la cour lorsque celle-ci est complètement vide, et ce, malgré la règle en vigueur. Des pistes de solution ont été proposées, et Mme Haddad s'engage à transmettre les informations aux parents concernés.

#### **Levée de l'assemblée**

Le président, M. Mickaël Biron, conclut que l'ordre du jour a été écouté.

Il est proposé par M. Mickaël Biron DE LEVER la séance à 21 h 15.

**Adopté**

**Résolution n° CÉ-2526-06**

Le président  
Monsieur Mickaël Biron

La directrice  
Mme Anabela Menezes

La secrétaire  
Jinny Dupras